



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise Madame DUQUESNE Laurence Monsieur SOQUET Éric Monsieur KEERSTOCK Daniel Madame TRIOLO Accursia Monsieur MAITTE Yves Monsieur HARDY Frédéric	X X X X X X X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas Madame CARPEZA Elodie Madame HALLANT Dany Monsieur BONNET Guy Monsieur FOUCAUT Alain		X X	DUQUESNE Laurence KEERSTOCK Daniel
<u>Objet de la délibération :</u> Délibération rectificative des dépenses reprises dans le ¼ des crédits d'investissement 2025 en 2026	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstention : 2			

Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-046 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut dans l'attente du vote du budget, décider, par délibération de son Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses intervenant avant l'adoption du Budget primitif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture des crédits au budget 2026 pour les dépenses d'investissement au maximum du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte	Opération	Désignation	B.P.	Décision modificative	Virement de crédits	Budget Global	Quart d'investissement
202	273	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre Plan local d'urbanisme	9 000	4 200		13 200	3 300
203		Frais d'études, recherches et développement			1 050	1 050	262.50
TOTAL		Chapitre : 20	9 000	4 200	1 050	14250	3 562.20
2116		Cimetières	14 500			14 500	3 625
2131		Bâtiments publics	8 800			8 800	2 200
2135		Installations générales, agencements, aménagements	1 560.40			1 560.40	390.10
2138		Autres constructions	24 000			24 000	6 000
2151		Réseaux de voirie	65 000			65 000	16 250
2152	288	Installations de voirie Rénovation façade mairie	800			800	200
2158		Autres installations, matériel et outillage te	4 300			4 300	1 075
2158	240	Atelier municipal	3 000		-50	2 950	737.50
2184		Matériel de bureau et mobilier	2 900			2 900	725
2188		Autres	11 150	13 300	-1 000	23 450	5 862.50
TOTAL		Chapitre : 21	136 010.40	13 300	- 1 050	148 260.40	37 065.10
231		Immobilisations corporelles en cours	53 000	10 000		63 000	15 750
231	296	Etude école maternelle	40 000			40 000	10 000
TOTAL		Chapitre : 23	93 000	10 000		103 000	25 750
		Total des DEPENSES	238 010.40	27 500		265 510.40	66 377.60

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Éric SOQUET

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le - 5 JAN. 2026 et de la publication
le - 5 JAN. 2026

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE